CONSEIL D'ADMINISTRATION
7 MARS 2019

NICE ÉCOVALLÉE

DELIBERATION N° 2019-001

Approbation du procès-verbal
du Conseil d'administration du 20 décembre 2018

Vu le décret n°2015-982 du 31 juillet 2015 modifiant le décret n°2008-773 du 30 juillet 2008 portant création de l'Etablissement Public d'Aménagement Écovallée - Plaine du Var,

Vu l'arrêté de Monsieur le Ministre de la cohésion des territoires en date du 30 août 2017 portant nomination de Monsieur Olivier SASSI en qualité de Directeur Général de l'EPA Écovallée - Plaine du Var à compter du 1er septembre 2017,

Vu la délibération n°2018-009 du Conseil d'administration de l'EPA en date du 1er mars 2018 adoptant le règlement intérieur du Conseil d'administration (entré en vigueur le 12 mars 2018), lequel fixe les attributions du Conseil d'administration et celles du Directeur Général,

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration en date du 20 décembre 2018,

Le Conseil d'administration :

- Approuve le procès-verbal de sa séance du 20 décembre 2018.

Le 1er Vice-Président
du Conseil d'administration

Jean-Baptiste BUTLEN

Établissement Public d'Aménagement ÉCOVALLÉE - PLAINE DU VAR
Immeuble Nice Plaza – 455, promenade des Anglais – BP 33257 – 06205 NICE CEDEX 3
Tel. 04.93.21.71.00 – Fax 04.93.21.71.26